

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 433

21 février 2013

SOMMAIRE

AAC Capital 2002 Lux Sàrl	20760	Aston Finance Solutions S.A.	20775
Acquis Insurance Holding S.à r.l.	20760	Astra Invest S.A.	20775
Actifin S.A.	20761	Atlantis Trading Company S.A.	20760
Adrilaur S.A.	20761	Atols Investissements S.à r.l.	20775
Ahmoose S.A.	20761	Auberge de la Vieille Chapelle s.à r.l.	20776
Akaccia Investments S.A.	20766	Balibon Investments S.à r.l.	20780
ALESRAA Luxembourg S.à r.l.	20766	Ballymore Luxembourg Holdings S.à r.l.	20780
Allied International Consultants S.à r.l. ..	20766	Besenius S.à.r.l.	20782
ALM Property S.à r.l.	20766	BioPharma Secured Investments II	20781
ALR International Investments S.A.	20767	BioPharma Secured Investments II Sub	20781
Alter Holdings S.A.	20767	Bizvalue S.A.	20784
Antalan Group Holding S.A.	20767	Blue Sky SPV 1 S.à r.l.	20781
Anthus S.à r.l.	20767	Blue Sky SPV 1 S.à r.l.	20781
Antunite Investments S.A.	20772	BRS Partners S.A.	20784
Aquarelle Italy S.A.	20738	Fidji Luxco (BC)	20738
Aquarius Capital Development S.A.	20772	HTT LUX Holding 1	20761
Arborescence Holding S.à.r.l.	20738	HTT LUX Holding 2	20768
AR Promotion S.à r.l.	20773	JCC Participations S.A.	20776
Art FB S.à r.l.	20773	Pramerica Group Luxembourg Holding Company S.à r.l.	20782
Artzare S.A.	20774	Raach Alain Sà rl	20773
Artzare S.A.	20773		
Aspim	20774		
Aspim	20774		
Assetto Corsa S.A.	20774		

Aquarelle Italy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 158.641.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010623/10.

(130012468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Arborescence Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 540.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 166.932.

Il résulte d'un acte d'apport en nature validé en date du 4 avril 2012, que le nouvel associé unique de la Société Arborescence Holding SARL, est désormais Arborescence Investment SCA, SICAV SIF ayant son siège social au 11 Avenue Emile Reuter, L – 2420 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B N° 146.203.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARBORESCENCE HOLDING Sarl

Société à Responsabilité Limitée

Société Générale Bank & Trust

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013010624/16.

(130012808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Fidji Luxco (BC), Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 111.801.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of November.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of Fidji Luxco (BC) S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 111801, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 5 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22 February 2006 number 386 (the "Company"). The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 October 2012 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 4 p.m., with Ms. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints Mr. Mickaël Emeraux, maître en droit, residing in Luxembourg as secretary and scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of sixty-three thousand seven hundred and forty-seven euro and fifty cent (EUR 63,747.50) in order to reduce such capital from its present amount of one million six hundred and thirty thousand five hundred and sixty-two euro and fifty cents (EUR 1,630,562.50) down to one million five hundred and sixty-six thousand eight hundred and fifteen euro (EUR 1,566,815) by way of cancellation of three thousand three hundred and thirty-seven (3,337) class A ordinary shares, sixteen thousand four hundred and eighty-seven (16,487) class B ordinary shares, twenty thousand five hundred and twenty-six (20,526) class C ordinary shares, one thousand eight hundred and sixty-five (1,865) class D ordinary shares, five thousand three hundred and fourteen (5,314) class F ordinary shares and three thousand four hundred and sixty-nine (3,469) class G ordinary shares owned by the Company;

2. Decision to fully restate the articles of association of the Company (without amending the corporate purpose).

3. Miscellaneous.

II. - That convening notices were sent to the shareholders by registered mail on 20 November 2012.

III. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. - That pursuant to the attendance list, shares out of one million three hundred and four thousand four hundred and fifty (1,304,450) shares are present or represented at the present meeting.

V. - That 88.38 % of the share capital is present or represented so that the meeting is validly constituted and therefore takes the following resolutions:

First Resolution

The general meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of sixty-three thousand seven hundred and forty-seven euro and fifty cent (EUR 63,747.50) in order to reduce such capital from its present amount of one million six hundred and thirty thousand five hundred and sixty-two euro and fifty cents (EUR 1,630,562.50) down to one million five hundred and sixty-six thousand eight hundred and fifteen euro (EUR 1,566,815) by way of cancellation of three thousand three hundred and thirty-seven (3,337) class A ordinary shares, sixteen thousand four hundred and eighty-seven (16,487) class B ordinary shares, twenty thousand five hundred and twenty-six (20,526) class C ordinary shares, one thousand eight hundred and sixty-five (1,865) class D ordinary shares, five thousand three hundred and fourteen (5,314) class F ordinary shares and three thousand four hundred and sixty-nine (3,469) class G ordinary shares having a par value of one euro and twenty-five (EUR 1.25) each owned by the Company.

Second Resolution

The general meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company (without amending the corporate purpose) which shall now read as follows:

"Chapter I - Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Fidji Luxco (BC)" (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the Commandité. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Commandité.

In the event that the Commandité determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent, which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and any other form of investment, including the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of any such participations and the administration, voting and control of any such participations.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the Target and any other entity in which it holds a direct or indirect participation, or which forms part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 5. Shareholders Liability. The Commandité is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the Commandité), being the holder(s) of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Chapter II - Share capital, Shares

Art. 6. Corporate Capital.

6.1. Subscribed Capital.

The subscribed capital of the Company is set at one million five hundred and sixty-six thousand eight hundred and fifteen euro (EUR 1,566,815) represented by fully paid up shares, consisting of:

- (a) Three hundred and eight thousand seven hundred and fifty-five (308,755) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- (b) One hundred and fifty-four thousand four hundred and twenty (154,420) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- (c) Three hundred and thirty-four thousand eight hundred and sixty-four (334,864) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- (d) Thirty-one thousand eight hundred and eight (31,808) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- (e) Sixty-eight thousand nine hundred and fifty-six (68,956) Class E Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- (f) Sixty-eight thousand three hundred and seventy-seven (68,377) Class F Ordinary Shares, having a par value of one twenty-five cents (1.25) euro;
- (g) Two hundred and eight-six thousand two hundred and seventy-one (286,271) Class G Ordinary Shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each; and
- (h) One (1) Commandité Share having a par value of one euro twenty-five cents (1.25).

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law or as the shareholders may otherwise agree.

6.2. The Class A Ordinary Shares.

(a) Description. All Class A Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class A Ordinary Shares. All Class A Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class A Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class A Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

6.3. The Class B Ordinary Shares.

(a) Description. All Class B Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class B Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class B Ordinary Shares. All Class B Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class B Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class B Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

6.4. The Class C Ordinary Shares.

(a) Description. All Class C Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class C Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class C Ordinary Shares. All Class C Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class C Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class C Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class C Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

6.5. The Class D Ordinary Shares.

(a) Description. All Class D Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class D Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class D Ordinary Shares. All Class D Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class D Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class D Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class D Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

6.6. The Class E Ordinary Shares.

(a) Description. All Class E Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class E Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class E Ordinary Shares. All Class E Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class E Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class E Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class E Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

6.7. The Class F Ordinary Shares.

(a) Description. All Class F Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class F Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class F Ordinary Shares. All Class F Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class F Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class F Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class F Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

6.8. The Class G Ordinary Shares.

(a) Description. All Class G Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class G Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class G Ordinary Shares. All Class G Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class G Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class G Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class G Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

6.9. The Class H Ordinary Shares.

(a) Description. All Class H Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class H Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class H Ordinary Shares. All Class H Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class H Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class H Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class H Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

6.10. The Class I Ordinary Shares.

(a) Description. All Class I Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class I Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class I Ordinary Shares. All Class I Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class I Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class I Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class I Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

6.11. The Commandité Share(s).

(a) Description. All Commandité Share(s) shall be identical in all respects. All Commandité Share(s) shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Commandité Share(s).

(b) Voting Rights. Each Commandité Share(s) will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.12. Ordinary Share Redemption and Convertibility.

(a) Redeemable Shares. The Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provision of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non-redeemable Ordinary Shares, if any. The redeemable shares shall be redeemed by the Company (acting through its Commandité(s)) or by any of its Subsidiaries, including for the avoidance of doubt the Target. No resolution of the general meeting of shareholders shall be necessary in connection with the redemption of redeemable shares. The redemption of redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

(b) Special Reserve. To the extent redeemed by the Company, an amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

(c) Redemption Price. Except as provided otherwise in these Articles or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price of the redeemable shares shall be calculated by the Commandité(s), or by such person (such as an independent valuation firm) appointed by the Commandité(s), on the basis of the Fair Market Value of the redeemable shares.

(d) Redemption Procedure. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company at least 20 days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Ordinary Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Ordinary Shares to the Company for redemption. Each holder of Ordinary Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Ordinary Shares to the Company. The redemption price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

(e) Convertibility. The Ordinary Shares shall not be convertible into any other class of shares.

6.13. Distributions to Shareholders.

(a) Subject to paragraph (b) below, if any Distribution to the shareholders is determined to be made by the Company's shareholders meeting and/or by the Commandité (whether by interim dividend, redemption or otherwise), each shareholder (other than any holder of Class H Ordinary Shares or Class I Ordinary Shares) will be entitled to receive such portion of the amount of the Distribution (the "Distribution Amount"), when, as, and if declared by the Company's shareholders meeting and/or by the Commandité out of funds legally available therefor, in accordance with applicable law and according to the following formula:

$$D = \text{Distribution Amount} \times \text{Relevant Distributive Units} / \text{Total Distributive Units}$$

Where:

"D" means the amount to be distributed to the relevant shareholder.

"Relevant Distributive Units" means the number of distributive units represented by the Securities held by each relevant shareholder, where:

- Each Class A Ordinary Share shall entitle its holder to 1,995 distributive units;
- Each Class B Ordinary Share shall entitle its holder to 1,950 distributive units;
- Each Class C Ordinary Share shall entitle its holder to 1,490 distributive units;
- Each Class D Ordinary Share shall entitle its holder to 1,495 distributive units;
- Each Class E Ordinary Share shall entitle its holder to 1,000 distributive units;
- Each Class F Ordinary Share shall entitle its holder to 1,500 distributive units;
- Each Class G Ordinary Share shall entitle its holder to 1,117 distributive units; and
- Each CPEC shall entitle its holder to 1,995 distributive units;

"Total Distributive Units" means the total number of distributive units represented by the Securities, being equal to 5,580,722.

(b) Notwithstanding the terms of paragraph 6.11(a) above, upon or after the occurrence of any ELX Distribution a holder of Class H Ordinary Shares shall (if determined by the Commandité) be entitled to a Distribution payment equal to the Class H Distribution, and a holder of Class I Ordinary Shares shall (if determined by the Commandité) be entitled to a Distribution payment equal to the Class I Distribution. For the avoidance of doubt, no holder of Class H Ordinary Shares or Class I Ordinary Shares shall be entitled to any Relevant Distributive Units or any Distribution pursuant to paragraph 6.11(a).

For the purposes of this Clause 6.11(b):

"ELX Distribution IRR" means the cumulative internal rate of return of the Company's shareholders (calculated as provided below), as of any date, where the internal rate of return for the Company's shareholders shall be the annually compounded discount rate which results in the following amount having a net present value equal to zero: (i) the amount of Aggregate ELX Distributions in US dollars, if any, distributed to the Company's shareholders from time to time on a cumulative basis through such date, minus (ii) 750 Million USD (seven hundred and fifty million US dollars). In determining the ELX Distribution IRR, the following shall apply: (a) ELX Distributions shall be deemed to have been made on the last day of the month in which they are made; (b) all distributions shall be based on the amount distributed prior to the application of any taxation to the Company's shareholders (including, but not limited to, income taxation); and (c) the rates of return shall be per annum rates and all amounts shall be calculated on an annually compounded basis, and on the basis of a 360-day year.

"Class H Hurdle" means the US dollar amount required to reach an ELX Distribution IRR in excess of 7.5% at the date of the ELX Distribution.

"Class I Hurdle" means the US dollar amount required to reach an ELX Distribution IRR in excess of 15% at the date of the ELX Distribution.

"Class H Distribution" means such US Dollar amount equal to: (x) the product of 6% of the ELX Distribution amount only to the extent Aggregate ELX Distribution and only up to the amount by which the Aggregate ELX Distribution is in excess of the Class H Hurdle multiplied by the number of Class H Ordinary Shares issued to a shareholder; divided by (y) the total number of Class H Ordinary Shares authorized for issuance by the Company.

"Class I Distribution" means such US Dollar amount equal to: (x) the product of 6% of the ELX Distribution amount only to the extent Aggregate ELX Distribution and only up to the amount by which the Aggregate ELX Distribution is in excess of the Class I Hurdle multiplied by the number of Class I Ordinary Shares issued to a shareholder; divided by (y) the total number of Class I Ordinary Shares authorized for issuance by the Company.

"ELX Distribution" shall mean any Distribution resulting from the sale of all or any part of the Company's ELX Business, assets or undertakings or the cash flow generated or secured by the ELX business. Any Distribution is determined to become an ELX Distribution partially or in full by the Company's shareholders meeting and/or by the Commandité.

"ELX Business" means the division known as ELX which is indirectly owned by the Company and produces and distributes connectors used in telecommunication networks, servers and other electronics applications, excluding for the avoidance of doubt the Company's indirect ownership of Linxens.

"Aggregate ELX Distributions" means the aggregate amount of proceeds received by the Company's shareholders from all ELX Distributions.

For the avoidance of doubt, the Distribution Amount for purposes of Clause 6.11(a) shall be reduced pro rata by any amount allocated to the Class H Ordinary Shares and Class I Ordinary Shares under this Clause 6.11(b).

6.14. Liquidation Rights.

In the event of a liquidation, after payment of all debts and liabilities of the Company, the residual assets of the Company will be distributed to the shareholders in the manner set forth in Article 6.11 above. Neither a merger nor consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor a merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a liquidation within the meaning of this Article 6.12, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company.

6.15. Authorised Capital.

In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed at twenty-three million five hundred and twenty-five thousand nine hundred and eighty-nine (EUR 23,525,989) represented by:

(a) Twelve million nine hundred and seventy-four thousand three hundred and fifty-seven (12,974,357) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time;

(b) Four million two hundred thousand (4,200,000) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon conversion of the Series 1 CPECs;

(c) Two hundred and fifty-five thousand four hundred and twenty-eight (255,428) Class C Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon the exercise of any Warrant pursuant to the Warrant Agreements;

(d) Thirty-two thousand two hundred and twenty-seven (32,227) Class D Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;

(e) Sixty-six thousand eight hundred and seventy-six (66,876) Class E Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;

(f) One hundred and thirty-seven thousand five hundred and eleven (137,511) Class F Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;

(g) Three hundred and seventy-four thousand three hundred and ninety-two (374,392) Class G Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;

(h) Three hundred and ninety thousand (390,000) Class H Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore; and

(i) Two hundred and ninety thousand (390,000) Class I Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Commandité is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Commandité may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the Commandité is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Commandité may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Commandité, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

6.16. Amendment of the subscribed and of the authorised capital.

The subscribed and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the present Articles.

6.17. Definitions.

For the purpose of these Articles:

"Affiliate" or "Affiliates" means, with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly, Controls, is Controlled by, or is under common Control with such first Person or any other Person who holds directly or indirectly more than a twenty percent (20%) economic interest in such first Person or in whom such first Person holds directly or indirectly or has a contractual right to acquire more than a twenty percent (20%) economic interest.

"Articles" means the articles of association of the Company as amended from time to time.

"Business Day" means any day (other than a Saturday or Sunday or legal holiday) on which banks in Paris, France, New York, USA, London, England and the Grand Duchy of Luxembourg are open for business.

"Class A Securities" means the Class A Ordinary Shares and the Series 1 CPECs.

"Class A Securityholders" means the holders of Class A Securities.

"Class B Shareholders" means the holders of Class B Ordinary Shares of the Company.

"Class C Shareholders" means the holders of Class C Ordinary Shares of the Company.

"Class D Shareholders" means the holders of Class D Ordinary Shares of the Company.

"Class E Shareholders" means the holders of Class E Ordinary Shares of the Company.

"Class F Shareholders" means the holders of Class F Ordinary Shares of the Company.

"Class G Shareholders" means the holders of Class G Ordinary Shares of the Company.

"Class H Shareholders" means the holders of Class H Ordinary Shares of the Company.

"Class I Shareholders" means the holders of Class I Ordinary Shares of the Company.

"Commandité" has the meaning provided in Article 8.

"Commandité Share(s)" means the Commandité share(s) from time to time issued by the Company.

"Company" has the meaning provided in Article 1.

"Control" means in respect of a Person, the power to manage or govern such Person, or to appoint the managing and governing bodies of such Person, or a majority of the members thereof if they decide collectively, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise (in such respect, a limited partnership shall be deemed to be Controlled by its general partner).

"CPECs" means the Series 1 convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time and, if applicable, any additional series of convertible preferred equity certificates duly authorized and issued by the Company from time to time.

"Distribution" means each distribution made by the Company to holders of Ordinary Shares, whether in cash, property, or securities of the Company, and whether by dividend, liquidating distribution, recapitalization or otherwise; provided, that none of the following shall be a Distribution: (i) any redemption or repurchase by the Company of any Ordinary Shares held by an Executive or by any former Executive or any such Person's Permitted Transferees upon or following the termination of the relevant Executive's employment with the Company or any of its Subsidiaries, or (ii) any recapitalization or exchange of any outstanding Ordinary Shares, or any subdivision (by stock split, stock dividend or otherwise) of any outstanding Ordinary Shares, in each case involving only the receipt of equity securities in exchange for or in connection with any such recapitalization, subdivision or combination.

"Distribution Amounts" has the meaning provided in Article 6.11.

"Distributive Units" has the meaning provided in Article 6.11.

"Fair Market Value" means, with respect to any Security, the cash proceeds that the holder of a Security would be entitled to receive following a hypothetical liquidating distribution of the Company, where the aggregate proceeds to be distributed equal the net proceeds following a hypothetical sale of all the assets of the Company at their market value, as determined by the Commandité or by such person (such as an independent valuation firm) appointed by the Commandité(s) (as applicable) in its good faith discretion (and to the extent there is any conflict between this definition of "Fair Market Value" and the definition of "Fair Market Value" in any agreement between any holder of equity securities and the Company, then the definition of "Fair Market Value" set out herein shall take precedence).

"Family Group" means, with respect to any natural Person, such Person's parents (whether natural or by adoption), spouse and descendants (whether natural or by adoption) and any trust (whether arising under a settlement inter vivos, a testamentary disposition or an intestacy) solely for the benefit of such Person and/or such Person's parents, spouse and/or descendants.

"Ordinary Shares" means the ordinary shares of the Company.

"Original Cost" means, with respect to any Security, the original subscription price paid to the Company by the original purchaser of such Security.

"PECs" means the Series 1 preferred equity certificates issued by the Company from time to time and, if applicable, any additional series of preferred equity certificates duly authorized and issued by the Company from time to time.

"Permitted Transferees" means (i) in the case of any holder of Ordinary Shares who is a natural Person, holders of Ordinary Shares transferred pursuant to applicable laws of descent and distribution, or among such Person's Family Group and (ii) in the case of any other Person, holders of Ordinary Shares transferred among its Affiliates.

"Person" means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization and a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof.

"Relevant Distributive Units" has the meaning provided in Article 6.11.

"Securities" means any and all duly authorized and issued securities of the Company.

"Series 1 CPECs" means the Series 1 convertible preferred equity certificates issued by the Company, if any.

"Subsidiary" or "Subsidiaries" means, with respect to any Person, any or all other Person(s) of which a majority of the total voting power of shares of stock or other equity interests entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers or trustees thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by such Person or one or more of its other Subsidiaries or a combination thereof. For purposes hereof, a Person or Persons shall be deemed to have a majority ownership interest in a limited liability company, partnership, association or other business entity if such Person or Persons shall be allocated a majority of limited liability company, partnership, association or other business entity gains or losses or shall Control such entity.

"Supervisory Board" has the meaning provided in Article 11.1.

"Total Distributive Units" has the meaning provided in Article 6.11.

"Target" means FCI, a société anonyme having its principal office at 145-147 rue Yves Le Coz - 78000 Versailles - France, organized and existing under the laws of France.

"Transfer" or "transfer" has the meaning provided in Article 7.3(d).

"Warrants" means the Warrants to acquire Class A Ordinary Shares, issued pursuant to the Warrant Agreement.

"Warrant Agreement" means instruments pursuant to which the Company agrees to issue Warrants to acquire Class A Ordinary Shares of the Company.

Art. 7. Shares, Shareholders Register, and Share Transfers.

7.1. Shareholders Register.

The shares will be and remain in the form of registered shares. A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated. Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Commandité upon request of the relevant shareholder.

7.2. Share Ownership.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register. The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) must appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such shares.

7.3. Share Transfer.

(a) Declaration of Transfer. The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer registered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and register into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

(b) Limitations on Transfer. Prior to the tenth anniversary of the Date of Issuance, or during such shorter period as may be consistent with applicable law, the shareholders of the Company may not validly transfer the shares issued by the Company without the prior written approval of the Commandité or unless otherwise permitted pursuant to this Article 7.3.

(c) Permitted Transfers. The restrictions set forth in this Article 7.3 shall not apply with respect to (i) any Transfer of Securities by the holder thereof to any of such holder's Permitted Transferees, after delivering written notice of such Transfer to the Commandité, or (ii) any Transfer of Securities pursuant to any agreement entered into between the Company and the holder of the relevant Securities; provided, that, the restrictions contained in this Article 7.3 will continue to apply to any Ordinary Shares held by a Permitted Transferee; provided further that, any Ordinary Shares Transferred pursuant to this Article 7.3 (c) to a Permitted Transferee of a transferor shall be returned to the transferor promptly upon such transferee's ceasing to be an Affiliate or Family Group member of the transferor.

(d) Transfer. For the purposes of these Articles, "Transfer" or "transfer" shall mean any transaction, whether voluntary or involuntary or by operation of law, resulting in a transfer of the ownership, "nue-propriété", "usufruit" or any rights of the shares issued by the Company (including any voting rights or dividend rights) to any person other than the Company itself, whether a shareholder of the Company or not, by any means whatsoever (including, without limitation, gifts, partial contributions of assets ("apports partiels d'actifs"), mergers, splits ("scissions"), sales, assignments, pledges or any other form of transfer, conveyance or disposition of any legal or beneficial interest in the shares, as well as any combination of such methods of transfer of ownership. The shares are and shall remain in registered form.

(e) Transfer of Commandité Share(s). The Commandité Share(s) held by the Commandité is not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with Article 9.

(f) Transfers in Violation of the Articles. Any Transfer or attempted Transfer of any Securities in violation of any provision of these Articles shall be void and of no effect, and the Company shall not give effect to such Transfer nor record such Transfer on its books or treat any purported transferee of such Securities as the owner of such Securities for any purpose.

Chapter III - Management

Art. 8. Commandité. The Company shall be managed by Fidji Luxco (BC) Commandite S.A., a société anonyme organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and manager of the Company (referred to herein as the "Commandité"). The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Commandité from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in Article 11 hereof, appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within 15 days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of these Articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Art. 9. Powers of the Commandité.

9.1. General Powers.

The Commandité is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated object. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Commandité.

9.2. Enforcement of Rights.

The Commandité shall act, in its reasonable good faith judgment, in the best interests of the Company and its shareholders, shall use reasonable efforts to enforce any rights granted to the Company under the articles of association of the Target or under any securityholders agreement which may be entered into among the Target and any of its securityholders from time to time.

9.3. Termination of the Commandité by the holders or Ordinary Shares. In the event that, in the reasonable opinion of the holders of Ordinary Shares, the Commandité shall have failed to fulfill its obligations to the Company and the

shareholders under Article 9.2, then the shareholders may, acting pursuant to an affirmative vote taken at a duly convened meeting of the shareholders in accordance with the quorum and majority conditions required for the amendment of these Articles, revoke the appointment of the Commandité and replace the Commandité with a new manager whose appointment shall be approved by an affirmative vote taken under the same quorum and majority requirements as above mentioned.

Art. 10. Third Parties. The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Commandité, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Commandité at its sole discretion.

Chapter IV - Supervision

Art. 11. Supervisory Board.

11.1. Supervisory Board Members.

The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the "Supervisory Board") comprising at least three members, who need not be shareholders. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the Commandité on such matters as the Commandité may determine and may authorise any actions taken by the Commandité that may, pursuant to law or regulation or under these Articles, exceed the powers of the Commandité. The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one (1) year and shall hold office until their successors are elected. The members of the Supervisory Board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

11.2. Meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Commandité. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of its members so requests.

11.3. Notices.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least three (3) days prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

11.4. Chairman.

The chairman of the Supervisory Board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

11.5. Resolutions.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

11.6. Minutes.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

11.7. Written Resolutions - Conference Call.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the Supervisory Board; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. All such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken. Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the Persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

11.8. Liability.

No member of the Supervisory Board assumes, by reason of his membership thereof, any personal liability in relation to commitments regularly made by the members of the Supervisory Board in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

11.9. Indemnity.

(a) Indemnity. The Company shall indemnify, to the greatest extent permitted by law, any member of the Supervisory Board and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the Supervisory Board of the Company and from which he shall not be entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or misconduct; in the event of settlement, indemnification shall only be provided in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

(b) Expenses. The Company shall pay the expenses incurred by any person indemnifiable hereunder in connection with any proceeding in advance of the final disposition, so long as the Company receives a written and legally binding undertaking by such person to repay the full amount advanced if there is a final determination that such person is not entitled to indemnification. The termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not of itself, create a presumption that the indemnifiable person did not satisfy the standard of conduct entitling him or her to indemnification hereunder. The Company shall make a cash payment to such indemnifiable person equal to the full amount to be indemnified promptly upon notification of an obligation to indemnify from the indemnifiable person supported by such information as the Company shall reasonably require.

11.10. Conflicts.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Commandité or any one or more of the directors or officers of the Commandité has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Commandité who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter V - General meeting of the shareholders

Art. 12. Shareholder Meetings.

12.1. Powers. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless otherwise provided by the present Articles, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Commandité. The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Commandité or the Supervisory Board.

12.2. Location, Time. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on 30 June at 10:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg. Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by the Commandité by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register.

12.3. Voting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The quorum and majority provided by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. The Commandité may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Chapter VI - Accounting year - Balance sheet

Art. 13. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

Art. 14. Reserve. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Commandité, shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by law.

Chapter VII - Liquidation - Amendment of the articles

Art. 15. Amendment. These Articles may be amended, subject to the approval of the Commandité, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

Art. 16. Dissolution. In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

Chapter VIII - Final dispositions - Applicable law

Art. 17. Miscellaneous. For all matters not governed by these Articles, the parties shall refer to the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Fidji Luxco (BC) S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.801, constituée le 5 octobre 2005 selon acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 386 en date du 22 février 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 23 octobre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 16h, avec Madame Fanny Kindler, maître en droit, résidant à Luxembourg, qui nomme Monsieur Mickaël Emeraux, maître en droit, résidant à Luxembourg en tant que secrétaire et scrutateur.

L'assemblée ayant ainsi été constituée, le président déclare et demande au notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de soixante-quatre mille six cent soixante-quinze euros (EUR 64.695) afin de le réduire de son montant actuel d'un million six cent trente mille cinq cent soixante-deux euros et cinquante centimes (1.630.562,50) à un million cinq cent soixante-cinq mille huit cent soixante-sept euros et cinquante centimes (EUR 1.565.867,50) par l'annulation de quatre mille soixante-six (4.066) actions ordinaires de classe A, seize mille quatre cent quatre-vingt-neuf (16.489) actions ordinaires de classe B, vingt mille cinq cent trente-cinq (20.535) actions ordinaires de classe C, mille huit-cent soixante-cinq (1.865) actions ordinaires de classe D, cinq mille trois cent vingt (5.320) actions ordinaires de classe F et trois mille quatre cent quatre-vingt-un (3.481) actions ordinaires de classe G détenues par la Société;

2. Décision de modifier dans leur intégralité les statuts de la Société (sans en modifier l'objet social);

3. Divers.

II. Que les avis de convocations ont été envoyés aux actionnaires par courrier recommandé le 20 novembre 2012.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions figurent sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et par le conseil de l'assemblée, restera annexée au présent acte à déposer en même temps aux autorités chargées de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les parties comparantes resteront également annexées au présent acte.

IV. Que, conformément à la liste de présence,

actions sur un million trois cent quatre mille quatre cent cinquante (1.304.450) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V. Que 88,38% du capital social est présent ou représenté de sorte que l'assemblée est valablement constituée et prend en conséquences les décisions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante-quatre mille six cent soixante-quinze euros (EUR 64.695) afin de le réduire de son montant actuel d'un million six cent trente mille cinq cent soixante-deux euros et cinquante centimes (1.630.562,50) à un million cinq cent soixante-cinq mille huit cent soixante-sept euros et cinquante centimes (EUR 1.565.867,50) par l'annulation de trois mille trois cent trente-sept (3.337) actions ordinaires de classe A, seize mille quatre cent quatre-vingt-neuf (16.489) actions ordinaires de classe B, vingt mille cinq cent trente-cinq (20.535) actions ordinaires de classe C, mille huit-cent soixante-cinq (1.865) actions ordinaires de classe D, cinq mille trois cent vingt (5.320) actions ordinaires de classe F et trois mille quatre cent quatre-vingt-un (3.481) actions ordinaires de classe G détenues par la Société, ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes chacune.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide de modifier dans leur intégralité les statuts de la Société (sans en modifier l'objet social) qui auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} - Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions sous la dénomination de "Fidji Luxco (BC) S.C.A." (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré dans la même municipalité par décision du Gérant. La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle ou financière estimée utile pour l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Responsabilité des actionnaires. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (pour éviter tout doute, n'incluant pas le Gérant) étant le(s) détenteur(s) d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Chapitre II - Capital social - Actions

Art. 6. Capital Social.

6.1. Capital souscrit.

Le capital souscrit de la Société est fixé à un million cinq cent soixante-six mille huit cent quinze euros (EUR 1.566.815) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

(a) Trois cent huit mille sept cent cinquante-cinq (308.755) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(b) Cent cinquante-quatre mille quatre cent vingt (154.420) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(c) Trois cent trente-quatre mille huit cent soixante-quatre (334.864) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(d) Trente et un mille huit cent huit (31.808) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(e) Soixante-huit mille neuf cent cinquante-six (68.956) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(f) Soixante-huit mille trois cent soixante-dix-sept (68.377) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(g) Deux cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante-et-onze (286.271) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(h) Une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément sur une question. Aucune classe d'action ne comporte un droit de préemption sur quelque action de la Société que ce soit, sauf si la loi en dispose autrement ou les actionnaires en conviennent autrement.

6.2. Les Actions Ordinaires de Classe A.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe A. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe A émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe A donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe A ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertible en d'autres actions.

6.3. Les Actions Ordinaires de Classe B

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe B. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe B émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe B donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe B ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertible en d'autres actions.

6.4. Les Actions Ordinaires de Classe C

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe C seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe C participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe C. Toutes les Actions Ordinaires de Classe C rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe C émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe C donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe C ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertible en d'autres actions.

6.5. Les Actions Ordinaires de Classe D

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe D seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe D participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe D. Toutes les Actions Ordinaires de Classe D rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe D émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe D donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe D ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertible en d'autres actions.

6.6. Les Actions Ordinaires de Classe E

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe E seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe E participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe E. Toutes les Actions Ordinaires de Classe E rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe E émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe E donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe E ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertible en d'autres actions.

6.7. Les Actions Ordinaires de Classe F.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe F seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe F participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe F. Toutes les Actions Ordinaires de Classe F rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe F émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe F donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe F ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertible en d'autres actions.

6.8. Les Actions Ordinaires de Classe G.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe G seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe G participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe G. Toutes les Actions Ordinaires de Classe G rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe G émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe G donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe G ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertible en d'autres actions.

6.9. Les Actions Ordinaires de Classe H.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe H seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe H participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe H. Toutes les Actions Ordinaires de Classe H rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe H émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe H donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe H ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertible en d'autres actions.

6.10. Les Actions Ordinaires de Classe I.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe I seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe I participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe I. Toutes les Actions Ordinaires de Classe I rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe I émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe I donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe I ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertible en d'autres actions.

6.11. L'/les Action(s) de Commandité

(a) Description. Toute(s) Action(s) de Commandité seront identiques à tous les égards. Toute(s) Action(s) de Commandité participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à cette(ces) Action(s) de Commandité.

(b) Droits de vote. Toute Action de Commandité donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

6.12. Rachat et Conversion des Actions Ordinaires

(a) Actions rachetables. Les Actions Ordinaires sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les actions rachetables ont les mêmes droits aux dividendes et les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires non-rachetables, s'il y en a. Les actions

rachetables seront rachetées par la Société (agissant par son/ses Commandité(s)) ou par toute Filiale, y compris pour éviter tout doute, la Cible. Aucune résolution de l'assemblée générale des actionnaires ne sera nécessaire en rapport avec le rachat des actions rachetables. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission incluse) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Des actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des bonis de liquidation.

(b) Réserve spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

(c) Prix de rachat. Sauf disposition contraire prévue par les présents statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, le prix de rachat des actions rachetables sera calculé par le(s) Gérant(s) ou par une personne nommée par le(s) Gérant(s) (tel qu'une entreprise d'évaluation indépendante), sur la base de la Valeur Nette d'Actifs des actions rachetables.

(d) Procédure du rachat. Sauf disposition contraire dans un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société au moins 20 jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à tout actionnaire de la Société dont les Actions Ordinaires sont à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, indiquant au détenteur le nombre d'actions devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires pour la soumission des Actions Ordinaires à la Société pour le rachat. Chaque détenteur d'Actions Ordinaires devant être rachetées, est obligé de remettre, s'il y en a, le ou les certificat(s) émis en relation avec ces Actions Ordinaires, à la Société. Le prix de rachat de telles Actions Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire dans le registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

(e) Convertibilité. Les Actions Ordinaires ne sont pas convertibles en actions d'une classe différente.

6.13. Distributions aux Actionnaires

(a) Conformément au paragraphe (b) ci-dessous, si une Distribution faite aux actionnaires a été décidée par l'assemblée générale des actionnaires et/ou le Commandité (par dividende intérimaire, rachat, ou autre), chaque actionnaire (autre que les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe H ou d'Actions Ordinaires de Classe I) aura le droit de recevoir une partie du montant des Distributions (le «Montant Distribuible»), tel que décidé par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société et/ou par le Commandité prélevé sur les sommes légalement disponibles, conformément à la loi applicable et selon la formule suivante:

$D = \text{Montant Distribuible} \times \text{Nombre d'Unités de Distribution} / \text{Nombre total d'Unités de Distribution}$

Où:

«D» signifie le montant à distribuer à l'actionnaire en question.

«Nombre d'Unités de Distribution» signifie le nombre d'unités de distribution représenté par les Titres détenus par l'actionnaire en question, où:

- Chaque classe d'Actions Ordinaires A donne droit à son détenteur à 1.995 Unités de Distribution;
- Chaque classe d'Actions Ordinaires B donne droit à son détenteur à 1.950 Unités de Distribution;
- Chaque classe d'Actions Ordinaires C donne droit à son détenteur à 1.490 Unités de Distribution;
- Chaque classe d'Actions Ordinaires D donne droit à son détenteur à 1.495 Unités de Distribution;
- Chaque classe d'Actions Ordinaires E donne droit à son détenteur à 1.000 Unités de Distribution;
- Chaque classe d'Actions Ordinaires F donne droit à son détenteur à 1.500 Unités de Distribution;
- Chaque classe d'Actions Ordinaires G donne droit à son détenteur à 1.117 Unités de Distribution;
- Chaque CPEC donne droit à son détenteur à 1.995 Unités de Distribution.

«Nombre Total d'Unités de Distribution» signifie le nombre total d'unités de distribution représentées par les Titres, étant égal à 5.580.722.

(b) Nonobstant les dispositions du paragraphe 6.11(a) ci-dessus, au moment ou après la survenance de toute Distribution ELX, un détenteur d'Actions Ordinaires de Classe H aura droit (si le Gérant en a décidé ainsi) à un paiement de Distribution égal à la Distribution de Classe H, et un détenteur d'Actions Ordinaires de Classe I devra (si déterminé par le Gérant) avoir droit à un paiement de Distribution égal à la Distribution de Classe I. Pour éviter tout malentendu, aucun détenteur d'Actions Ordinaires de Classe H ou d'Actions Ordinaire de Classe I n'aura droit à un quelconque Nombre d'Unités de Distribution ou aucune Distribution conformément au paragraphe 6.11 (a).

Aux fins de la présente Clause 6.11 (b):

«Business ELX» signifie la division dite ELX qui est détenue indirectement par la Société et qui produit et distribue des connecteurs utilisés dans les réseaux de communication, serveurs et autres applications électroniques, excepté et pour lever toute ambiguïté la détention indirecte de Linxens par la Société.

«Distribution ELX IRR» signifie le taux cumulatif interne de rendement des actionnaires de la Société (calculé comme ci-dessous), à une date où le taux interne de rendement pour les actionnaires de la Société sera le taux annuel d'actualisation capitalisé qui se traduit par le montant suivant ayant une valeur actuelle nette égale à zéro: (i) le montant des Distributions ELX Totales en dollars américains, le cas échéant, distribué aux actionnaires de la Société de temps à autre sur une base cumulative jusqu'à cette date, moins (ii) 750 millions USD (sept cent cinquante millions de dollars américains). Lors de la détermination de la Distribution ELX IRR, les dispositions suivantes s'appliqueront: (a) les Distributions ELX seront réputées avoir été faites le dernier jour du mois au cours duquel elles sont faites; (b) toutes les distributions seront fonction du montant distribué avant l'application de toute imposition des actionnaires de la Société (y compris, mais sans s'y limiter, l'impôt sur le revenu); et (c) les taux de rendement seront des taux annuels et tous les montants seront calculés sur une base annuelle, et sur une base de 365 jours par année.

«Classe H Obstacle» signifie le montant en dollars américains requis pour atteindre une Distribution ELX IRR supérieure à 7,5% à la date de la Distribution ELX.

«Classe I Obstacle» signifie le montant en dollars américains requis pour atteindre une Distribution ELX IRR supérieure à 15% à la date de la Distribution ELX.

«Distribution de Classe H» signifie un montant en dollars américains égal à: (x) le produit de 6% du montant de Distribution ELX seulement dans la mesure où la Distribution ELX Totale et seulement jusqu'à concurrence du montant par lequel la Distribution ELX Globale est supérieure à la Class H Obstacle multipliée par le nombre d'Actions Ordinaires de Classe H émises à un actionnaire; divisé par (y) le nombre total d'Actions Ordinaires de Classe H autorisé aux fins d'émission par la Société.

«Distribution de Classe I» signifie un montant en dollars américains égal à: (x) le produit de 6% du montant de Distribution ELX seulement dans la mesure où la Distribution ELX Totale et seulement jusqu'à concurrence du montant par lequel la Distribution ELX Globale est supérieure à la Class I Obstacle multipliée par le nombre d'Actions Ordinaires de Classe I émises à un actionnaire; divisé par (y) le nombre total d'Actions Ordinaires de Classe I autorisé aux fins d'émission par la Société.

«Distribution ELX» signifiera toute distribution résultant de la vente de tout ou partie du Business ELX de la Société, les actifs ou les engagements ou les flux de trésorerie générés ou garantis par le Business ELX. Toute Distribution est déterminée à devenir une Distribution ELX partiellement ou en totalité par l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou par le Gérant.

«Distributions ELX Totales» signifie le montant total des recettes perçues par les actionnaires de la Société de toutes les distributions ELX.

Pour lever toute ambiguïté, le Montant de Distribution aux fins de la Clause 6.11 (a) sera réduit au pro rata par tout montant alloué aux Actions Ordinaires de Classe H et aux Actions Ordinaires de Classe en vertu de cette Clause 6.11 (b).

6.14. Droits de liquidation

En cas de liquidation, après paiement de toutes les dettes et du passif de la Société, les actifs restants de la Société seront distribués aux actionnaires et aux porteurs d'Actions de Commandité, conformément aux dispositions de l'Article 6.11 ci-dessus. Ni une fusion ou une consolidation de la Société en ou avec une ou plusieurs autres entités, ni une fusion ou consolidation d'une ou plusieurs autres entités en ou avec la Société, ni une vente, un transfert, une location ou un échange (contre espèces, titres ou autre contrepartie) d'une partie ou de tous les actifs de la Société ne sera considérée comme liquidation au sens de cet Article 6.12, à moins que cette fusion, consolidation, vente, transfert, location ou échange soit en relation avec ou dans l'intention d'un plan de liquidation intégrale ou d'une dissolution de la Société.

6.15. Capital autorisé

En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de vingt-trois millions cinq cent vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-neuf euro (EUR 23.525.989), représenté par:

(a) douze millions neuf cent soixante-quatorze mille trois cent cinquante-sept (12.974.357) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

(b) quatre millions deux cent mille (4.200.000) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour la conversion des CPECs de Série 1;

(c) deux cent cinquante-cinq mille quatre-cent vingt-huit (255.428) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises lors de l'exercice d'un Warrant conformément aux contrats de Warrant;

(d) trente-deux mille deux cent vingt-sept (32.227) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;

(e) soixante-six mille huit cent soixante-seize (66.876) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;

(f) cent trente-sept mille cinq cent onze (137.511) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;

(g) trois cent soixante-quatorze trois cent quatre-vingt-douze (374.392) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;

(h) trois cent quatre-vingt-dix mille (390.000) Actions Ordinaires de Classe H ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit; et

(i) trois cent quatre-vingt-dix mille (390.000) Actions Ordinaires de Classe I ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou employé de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence.

6.16. Modification du capital souscrit et du capital autorisé.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant aux mêmes conditions de quorum que pour la modification des présents statuts.

6.17. Définitions.

Au sens de ces Statuts

«Action de Commandité» signifie l(es) action(s) de commandité émise(s) de temps en temps par la Société.

«Actionnaires de Classe B» signifie les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe B de la Société.

«Actionnaires de Classe C» signifie les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe C de la Société.

«Actionnaires de Classe D» signifie les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe D de la Société.

«Actionnaires de Classe E» signifie les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe E de la Société.

«Actionnaires de Classe F» signifie les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe F de la Société.

«Actionnaires de Classe G» signifie les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe G de la Société.

«Actionnaires de Classe H» signifie les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe H de la Société.

«Actionnaires de Classe I» signifie les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe I de la Société.

«Actions Ordinaires» signifie les actions ordinaires de la Société.

«Affilié» ou «Affiliés», si utilisé en relation avec une Personne, signifie toute autre Personne (i), directement ou indirectement, Contrôlée par ladite Personne, (ii) Contrôlant ladite Personne, ou (iii) étant sous un Contrôle commun avec une telle première Personne ou toute autre Personne qui détient, directement ou indirectement, plus qu'un intérêt économique de vingt pourcent (20 %) dans une telle première Personne, ou dans laquelle une telle première Personne détient, directement ou indirectement, ou a un droit contractuel pour acquérir plus qu'un intérêt économique de vingt pourcent (20 %).

«Cessionnaires Autorisés» désigne (i) dans le cas de tout détenteur d'Actions Ordinaires qui est une personne physique, des détenteurs d'Actions Ordinaires transférées conformément aux lois applicables à la succession et à la distribution ou faisant partie du Groupe Familial de la Personne et (ii) dans le cas de toute autre Personne, des détenteurs d'Actions Ordinaires transférées parmi ses Affiliés.

«Cible» signifie FCI, une société anonyme ayant son siège principal à 145-147, rue Yves Le Coz - 7800 Versailles - France, constituée et régie par le droit français.

«Commandité» a la signification décrite à l'Article 8.

«Conseil de Surveillance» a la signification stipulée à l'Article 11.1.

«Contrat de Warrant» signifie les instruments aux termes desquels la Société décide d'émettre des Warrants afin d'acquérir des Actions Ordinaires de Classe A de la Société.

«Contrôle» signifie, si utilisé en relation avec une Personne, le pouvoir de gérer ou de diriger cette Personne, ou de nommer les organes de gestion et de direction de cette Personne, ou une majorité des membres de ceux-ci lorsqu'ils décident collectivement, que ce soit par la propriété de titres conférant un droit de vote, par contrat ou autrement (en ce sens, une société en commandite par actions sera réputée être Contrôlée par son associé commandité).

«Coût Initial» signifie, à l'égard de tout Titre, le prix de souscription initial payé à la Société par l'acquéreur initial du Titre.

«CPECs» signifie les Séries 1 convertible preferred equity certificates émis par la Société et, si applicable, toutes autres séries additionnelles de convertible preferred equity certificates dûment autorisés et émis par la Société au fur et à mesure.

«Distribution» signifie toute distribution effectuée par la Société à des porteurs d'Actions Ordinaires, que ce soit en liquide, biens ou titres de la Société, et que ce soit par dividendes, distribution de liquidation, recapitalisation ou autrement; à condition qu'aucune des procédures suivantes ne soit une Distribution: (i) tout rachat par la Société de tout Action Ordinaire détenue par un Cadre ou par un ancien Cadre ou tout Cessionnaire Autorisé d'une telle Personne au ou après le licenciement du Cadre de la Société ou d'une de ses Filiales, ou (ii) toute recapitalisation ou tout échange d'Actions Ordinaires restantes ou toute subdivision (par scission d'actions, dividende en actions ou autrement) d'Actions Ordinaires restantes, chaque fois impliquant seulement la réception de titres de participation en échange de ou en connexion avec toute recapitalisation, subdivision ou combinaison.

«Filiale» ou «Filiales» signifie, relativement à toute Personne, toute Personne dont une majorité de tous les droits de vote des actions ou d'autres parts d'intérêt habilitées à voter (sans tenir compte de la survenance de toute éventualité) lors de la désignation des administrateurs, commandités ou fidéicommissaires de cette société est à ce moment détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par une telle Personne ou par une ou plusieurs de ses autres Filiales ou une combinaison de ces éléments. Pour ces raisons, une Personne ou des Personnes est ou sont considérée(s) comme possédant une majorité des actions d'une société à responsabilité limitée, société de personnes, association ou toute autre entreprise, si les profits ou les pertes de la société à responsabilité limitée, société de personnes, association ou toute autre entreprise seront attribués à cette Personne ou ces Personnes ou si cette Personne ou ces Personnes Contrôle une telle entité.

«Gérant» a la signification stipulée à l'Article 8.

«Groupe Familial» signifie pour une Personne physique, les parents de cette Personne (qu'ils soient naturels ou adoptés), l'épouse et les descendants (qu'ils soient naturels ou adoptés) et tout trust (résultant soit d'une décision inter vivos, d'une disposition testamentaire ou intestat) bénéficiant uniquement à la Personne et/ou aux parents, à l'épouse et/ou aux descendants de la Personne.

«Jour Ouvrable» désigne tout jour (autre qu'un samedi ou dimanche ou jour férié) auquel les banques à Paris, France, New York, Etats-Unis d'Amérique, Londres, Angleterre et au Grand-Duché de Luxembourg sont ouvertes.

«Montants Distribuables» a la signification stipulée à l'Article 6.11.

«PECs» signifie les Séries 1 preferred equity certificates émis par la Société au fur et à mesure et, si applicable, toutes autres séries additionnelles de preferred equity certificates dûment autorisés et émis par la Société au fur et à mesure.

«Personne» signifie un individu, une société de personnes, une entreprise, une société à responsabilité limitée (limited liability company), une société anonyme (joint stock company), un trust, une entreprise commune (joint venture), une organisation n'ayant pas la personnalité juridique et une entité gouvernementale ou un département, agence ou subdivision politique de cette entité.

«Porteurs de Titres de Classe A» signifie les porteurs de Titres de Classe A.

«Séries 1 CPECs» signifie les convertible preferred equity certificates (Séries 1) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«Société» a la signification stipulée à l'Article 1.

«Statuts» signifie les statuts tels que modifiés de temps à autre.

«Titre de Classe A» signifie les Actions Ordinaires de Classe A et les Séries 1 CPECs.

«Titres» signifie tous les titres de la Société dûment autorisés et émis.

«Transfert» ou «transfert» a la signification stipulée à l'Article 7.3(d).

«Unités de Distribution» a la signification stipulée à l'Article 6.11.

«Unités de Distribution appropriées» a la signification stipulée à l'Article 6.11.

«Unités de Distribution Totales» a la signification stipulée à l'Article 6.11.

«Warrants» signifie les Warrants pour acquérir des Actions Ordinaires de Classe A émis suite au contrat de Warrant.

Art. 7. Actions, Registre d'Actionnaires et Transferts d'Actions.

7.1. Registre d'Actionnaires.

Les actions sont et resteront des actions nominatives. Un registre des actionnaires qui pourra être examiné par tout actionnaire sera tenu au siège social. Le registre indiquera la désignation précise de tout actionnaire et l'indication du nombre d'actions détenues, la libération des actions ainsi que les transferts d'actions et les dates y relatives. Tout actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires et signés par le Gérant seront délivrés aux actionnaires sur demande de ces derniers.

7.2. Propriété des Actions.

La propriété des actions nominatives résulte de l'inscription au registre des actionnaires. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur

l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

7.3. Transfert des Actions.

(a) Déclaration de Transfert. Le transfert d'actions sera opéré par une déclaration de transfert enregistrée dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Le transfert des actions pourra également être fait conformément aux règles de cession de créances décrites dans l'article 1690 du code civil Luxembourgeois. Par ailleurs, la Société pourra accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires tout transfert auquel est référé dans toute correspondance ou autre document présentant le consentement du cédant et du cessionnaire.

(b) Limitations de Transfert de Titres. Avant le dixième anniversaire de la Date d'Émission ou durant une période plus courte conforme à la loi applicable, les actionnaires de la Société ne pourront pas valablement transférer les actions émises par la Société, sans l'approbation écrite préalable du Gérant, sauf stipulation contraire prévue au présent Article 7.3.

(c) Transferts autorisés. Les restrictions exposées dans le présent Article 7.3 ne s'appliqueront pas (i) au Transfert de Titres par un porteur aux Cessionnaires Autorisés de ce porteur, après la remise au Gérant d'une notification écrite relative à ce Transfert ou (ii) au Transfert de Titres conformément à tout accord conclu entre la Société et le porteur des Titres correspondants; à condition que les restrictions visées dans cet Article 7.3 continuent à s'appliquer à toute Action Ordinaire détenue par un Cessionnaire Autorisé; et à la condition supplémentaire que toute Action Ordinaire transférée conformément à cet Article 7.3(c) au Cessionnaire Autorisé d'un cédant, soit retournée rapidement au cédant lorsque ce cessionnaire cessera d'être un Affilié ou un membre du Groupe Familial du cédant.

(d) Transfert. Pour les besoins de cet Article, "Transfert" ou "transfert" signifie toute transaction, que ce soit volontaire ou involontaire ou par un mécanisme de la loi, aboutissant au transfert de la propriété, nue propriété, usufruit ou de tout droit attaché aux actions émises par la Société (y compris tout droit de vote ou droit aux dividendes) à une personne autre que la Société elle-même, que ce soit un actionnaire de la Société ou non, par tout moyen (y compris, sans limitation, don, apport partiel d'actifs, fusion, scission, vente, cession, gages ou toute autre forme de transfert, remise ou disposition de tout intérêt légal ou économique dans les actions, ainsi que toute combinaison de telles méthodes de transfert de propriété. Les actions sont et resteront nominatives.

(e) Transfert de l'Action de Commandité. L(es) Action(s) de Commandité détenue(s) par le Gérant n'est pas transférable, sauf à un gérant successeur devant être nommé conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

(f) Transferts en violation de ces Statuts. Tout Transfert ou tentative de Transfert de tout Titre en violation avec une disposition de ces Statuts est nul et non avenu, et la Société ne devra pas donner effet à un tel Transfert ni enregistrer un tel Transfert dans ses livres ou traiter un soi-disant cessionnaire de tels Titres comme le propriétaire de tels Titres pour quelques motifs que ce soit.

Chapitre III - Gérance

Art. 8. Gérant. La Société sera administrée par Fidji Luxco (BC) Commandite S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (ci dénommé le «Gérant»). Les autres actionnaires ne devront ni participer ni interférer avec la gérance de la Société. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le conseil de surveillance, suivant l'Article 11, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du Gérant.

9.1 Pouvoirs généraux

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

9.2 Exécution des pouvoirs

Le Gérant doit agir de bonne foi et dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires, et s'efforcer, dans la limite du raisonnable, d'exécuter tout droit accordé à la Société dans les statuts de la Cible ou dans un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu périodiquement entre la Cible et un de ses détenteur de titres.

9.3 Révocation du Gérant par les détenteurs d'Actions Ordinaires

Dans le cas où, selon l'avis raisonnable des détenteurs d'Actions Ordinaires le Gérant n'a pas rempli ses obligations envers la Société et les actionnaires, selon l'Article 9.2, les actionnaires, agissant suite à un vote affirmatif résultant d'une assemblée dûment convoquée des actionnaires conformément aux conditions de quorum et de majorité requises en matière de modification des Statuts, pourront révoquer le Gérant et le remplacer par un nouveau gérant dont la nomi-

nation devra être approuvée par un vote affirmatif pris dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que mentionnées ci-dessus.

Art. 10. Tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, à sa seule discrétion.

Chapitre IV - Surveillance

Art. 11. Conseil de Surveillance.

11.1. Membres du Conseil de Surveillance.

Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires. Pour mener à bien ses fonctions de surveillance, le Conseil de Surveillance a les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera, et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant. Le conseil de surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un (1) an et devra rester en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause légitime, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

11.2. Réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Une réunion du Conseil de Surveillance devra se tenir à la demande de l'un de ses membres.

11.3. Notifications.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins trois (3) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation doit mentionner le lieu et l'agenda de la réunion. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

11.4. Présidence.

Le président du Conseil de Surveillance préside toutes les réunions du conseil, mais en son absence le Conseil de Surveillance nommera un autre membre du Conseil de Surveillance comme président pro tempore par un vote de la majorité des personnes présentes. Chaque membre peut agir lors de toute réunion en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter, une copie étant suffisante. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

11.5. Résolutions.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

11.6. Procès-verbaux.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

11.7 Décisions Ecrites - Conférence Téléphonique.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie était suffisante. Tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication analogue permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres. La telle participation à une réunion équivaut à une participation en personne à cette réunion.

11.8 Responsabilité.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne contracte, en raison de sa position, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris régulièrement par les membres du Conseil de Surveillance au nom de la Société. Ce sont de simples agents autorisés et par conséquent ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

11.9 Indemnité.

(a) Indemnité. La Société pourra indemniser, de la manière la plus large permise par la loi, tout membre du Conseil de Surveillance et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tout procès auxquels il aura été partie en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance de

la Société et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave; en cas de transaction extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil du fait que le membre du Conseil de Surveillance en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait prétendre.

(b) Dépenses. La Société paiera les dépenses occasionnées par toute personne indemnisable en relation avec tout procès avant la décision finale, pourvu que la Société reçoive un engagement écrit et légalement liant par cette personne de repayer l'ensemble de la somme avancée si après décision finale, cette personne n'a pas droit à une indemnisation. La fin de toute action, procès ou procédure de jugement, ordre, accord amiable, condamnation, ou défense nolo contendere ou son équivalent, ne doit pas en soit créer une présomption que la personne à indemniser n'a pas satisfait au modèle de conduite lui donnant droit à indemnisation. La Société doit payer en espèces cette personne à indemniser un montant égal au montant total de l'indemnisation, rapidement après notification d'une obligation d'indemniser émanant de la personne à indemniser, appuyé par toute information raisonnablement requise par la Société.

11.10. Conflits.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs ou employés de cette autre société ou entreprise. L'administrateur ou le directeur du Gérant qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Chapitre V - Assemblée générale des actionnaires

Art. 12. Réunion des Actionnaires.

12.1 Pouvoirs. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant de sa propre initiative ou sur demande du conseil de surveillance.

12.2 Lieu, Moment. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 30 juin à 10 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives.

12.3 Vote. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant suffisante. Les conditions de quorum et de majorité requis par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

Chapitre VI - Exercice social - Bilan

Art. 13. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 14. Réserve. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels. Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

Chapitre VII - Liquidation et Modification des statuts

Art. 15. Modification. Les présents Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement.

Art. 16. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le(s) liquidateur(s) sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

Chapitre VIII - Dispositions finales et Loi applicable

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent soit à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kindler, Emeraux, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16095. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013006115/1241.

(130006539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Atlantis Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.496.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 3 janvier 2013 que:

- Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013010628/14.

(130012334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Acquis Insurance Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 149.139.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010631/10.

(130012047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

AAC Capital 2002 Lux Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.501.708,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.695.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013010629/12.

(130012322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Actifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 46.100.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013010633/11.

(130012737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Adrilaur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 103.951.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013010634/10.

(130012714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Ahmose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 146.129.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 5 juillet 2012 à Luxembourg

Au terme du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue en date du 5 juillet 2012, il a été décidé que:

La résolution suivante a été prise à l'unanimité:

- L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement du mandat d'administrateur de Monsieur Jan Eric SAMUEL, Monsieur Carlo TOLLER, né le 21 juillet 1965 à Vicenza en Italie et résidant au 7, Boston House, Taunton Place, London NW1 6EY.

L'administrateur a été nommé pour une période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013010638/16.

(130012891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

HTT LUX Holding 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 612.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 173.261.

In the year two thousand and twelve, on the third day of December, before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

were adopted the resolutions (the Resolutions) of the sole shareholder of HTT LUX Holding 1, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of six hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 612,500), and currently being under registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company was incorporated on 26 November 2012

pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

HTT KUF Holding Oy Ab, a private stock company (Osakeyhtiö) incorporated and existing under the laws of Finland, having its registered office at Eteläranta 8, 00130 Helsinki, Finland, and registered with the Company and Trade Register of Helsinki under number 2303618-8, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

hereby duly and validly represented by Ms Sarah-Nada Arfa, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy granted by the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. that all the six hundred twelve thousand five hundred (612,500) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company of six hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 612,500) are duly represented for the purpose of the adoption of the Resolutions;

2. that the agenda for the purpose of the adoption of the Resolutions is as follows:

(a) Waiver of the convening notices;

(b) Increase of the share capital of the Company by an amount of two million five hundred seventy-six thousand four hundred eighty-five Euros (EUR 2,576,485) so as to set the share capital of the Company up to a new amount of three million one hundred eighty-eight thousand nine hundred eighty-five Euros (EUR 3,188,985) à through the issuance of two million five hundred seventy-six thousand four hundred eighty-five (2,576,485) new shares of the Company having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, representing an aggregate subscription price of twenty-five million seven hundred sixty-four thousand eight hundred forty-seven Euros and eighty cents (EUR 25,764,847.80), out of which (i) an aggregate amount of two million five hundred seventy-six thousand four hundred eighty-five Euros (EUR 2,576,485) shall be allocated to the share capital account of the Company for the purpose of subscribing and paying up in full such new shares of the Company and (ii) an aggregate amount of twenty-three million one hundred eighty-eight thousand three hundred sixty-two Euros and eighty cents (EUR 23,188,362.80) shall be allocated to the share premium account of the Company;

(c) Intervention, subscription to and payment in full of the share capital increase specified under item (b) above by the Sole Shareholder by means of a contribution in kind consisting of certain receivables in an aggregate amount of twenty-five million seven hundred sixty-four thousand eight hundred forty-seven Euros and eighty cents (EUR 25,764,847.80) (respectively the Receivables and the Contribution);

(d) Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under items (b) and (c) above;

(e) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes and grant of authority in connection thereto; and

(f) Miscellaneous.

3. that after due consideration, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

All the share capital of the Company being duly and validly represented for the purpose of the adoption of the Resolutions, the Sole Shareholder waives any requirement in terms of convening, considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of two million five hundred seventy-six thousand four hundred eighty-five Euros (EUR 2,576,485) so as to set the share capital of the Company from its current amount of six hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 612,500), up to a new amount of three million one hundred eighty-eight thousand nine hundred eighty-five Euros (EUR 3,188,985), through the creation and issuance of two million five hundred seventy-six thousand four hundred eighty-five (2,576,485) new shares of the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and an aggregate subscription price of twenty-five million seven hundred sixty-four thousand eight hundred forty-seven Euros and eighty cents (EUR 25,764,847.80) (the Newly Issued Shares).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution as follows:

Intervention – Subscription – Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, intervenes in order to:

(i) subscribe for all of the two million five hundred seventy-six thousand four hundred eighty-five (2,576,485) Newly Issued Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, for an aggregate subscription price of twenty-five million seven hundred sixty-four thousand eight hundred forty-seven Euros and eighty cents (EUR 25,764,847.80), and

(ii) to pay them up entirely through the completion of a contribution in kind consisting of the Receivables having an aggregate contribution value of twenty-five million seven hundred sixty-four thousand eight hundred forty-seven Euros and eighty cents (EUR 25,764,847.80).

The Contribution shall be allocated (i) in an amount of two million five hundred seventy-six thousand four hundred eighty-five Euro (EUR 2,576,485) to the nominal share capital account of the Company in order to fully pay up the Newly Issued Shares, and (ii) in an amount of twenty-three million one hundred eighty-eight thousand three hundred sixty-two Euros and eighty cents (EUR 23,188,362.80) to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution has been certified by a valuation certificate issued by the Sole Shareholder dated 3 December 2012 relating to the Contribution in the manner described above (the Sole Shareholder Certificate), and certifying that:

(1) "the Sole Shareholder is the sole beneficiary of the Receivables which shall be contributed to the Company upon the adoption of the Resolutions;

(2) the Sole Shareholder has full power and capacity to freely dispose of the monies related to the Receivables;

(3) the Receivables are not encumbered by any pledge or usufruct, or any other rights of third parties, without limitation, that there exists no rights to acquire any pledge or usufruct created over the Receivables, and that the Receivables are not subject to any attachment whatsoever;

(4) according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, the laws of Finland, the articles of association of the Sole Shareholder, the articles of associations of the Company, and the terms governing the Receivables, the Receivables may be freely transferred by the Sole Shareholder to the Company;

(5) all formalities required under applicable law subsequent to the contribution in kind of the Receivables will be effected for the purpose of the adoption of the Resolutions; and

(6) the Receivables are worth at least of twenty-five million seven hundred sixty-four thousand eight hundred forty-seven Euros and eighty cents (EUR 25,764,847.80).

It also results from a certificate issued by the Company dated 3 December 2012 relating to the Contribution (the Company Certificate), that the Receivables are worth at least of twenty-five million seven hundred sixty-four thousand eight hundred forty-seven Euros and eighty cents (EUR 25,764,847.80) (the Company Certificate).

The Sole Shareholder Certificate, and the Company Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Receivables are forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above mentioned resolutions so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Share Capital.** The share capital of the Company is set at three million one hundred eighty-eight thousand nine hundred eighty-five Euros (EUR 3,188,985), and is divided into three million one hundred eighty-eight thousand nine hundred eighty-five (3,188,985), shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, which are fully paid-up."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company as well as any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the Newly Issued Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the above appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le troisième jour du mois de décembre, par-devant Maître Marc Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, au Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées les résolutions (les Résolutions) de l'associé unique de HTT LUX Holding 1, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9 allée Schaeffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de six cent douze mille cinq-cent Euros 612.500 EUR constituée et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (la Société). La Société a été constituée le 26 novembre 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

HTT KUF Holding Oy Ab, une société de droit finlandais ayant son siège social au Eteläranta 8, 00130 Helsinki, Finlande, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Helsinki sous le numéro 2303618-8 (l'Associé Unique), représenté par Sarah-Nada Arfa, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique tel que représenté ci-dessus a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

1. que l'ensemble des six-cent douze mille cinq cents (612.500) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, établi à six-cent douze mille cinq cents euros (612.500 EUR) sont dûment représentées en vue de l'adoption des Résolutions;

2. que l'ordre du jour en vue de l'adoption des Résolutions est libellé comme suit:

(a) Renonciation aux formalités de convocation.

(b) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt cinq Euros (EUR 2,576,485) de manière à porter le capital social de la Société à trois million cent quatre vingt-huit mille neuf cent quatre vingt-cinq Euros (EUR 3,188,985) via deux millions cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt cinq Euros (EUR 2,576,485) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune et un prix de souscription total de vingt-cinq million sept cent soixante-quatre mille huit cent quarante-sept Euros et quatre-vingt cents (EUR 25,764,847.80) dont (i) un montant total de deux millions cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt cinq Euros (EUR 2,576,485) est alloué au capital social de la société et (ii) un montant total de vingt-trois million cent quatre vingt-huit mille trois cent soixante deux Euros et quatre-vingt cents (EUR 23,188,362.80) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

(c) Intervention, souscription et paiement intégral de l'augmentation de capital mentionnée sous le point (b) ci-dessus par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature consistant de plusieurs créances de vingt-cinq million sept cent soixante-quatre mille huit cent quarante-sept Euros et quatre-vingt cents (EUR 25,764,847.80) (respectivement les Créances et l'Apport).

(d) Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnée aux points (b) et (c) ci-dessus;

(e) Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications évoquées ci-dessus, avec pouvoir et autorisation y afférents.

(f) Divers.

3. après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté en vue de l'adoption des Résolutions, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt cinq Euros (EUR 2,576,485) de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de six-cent douze mille cinq cents Euros (EUR 612.500), représenté par six cent douze mille cinq cents (612.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un (1 EUR) chacune, à un montant de deux millions cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt cinq Euros (EUR 2,576,485) via la création et l'émission de deux millions cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt cinq (2,576,485) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (Les Parts Sociales Nouvellement Emises).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social mentionnée sous la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

Intervention – Souscription – Libération

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, intervient:

(i) souscrire l'intégralité des deux millions cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt cinq (2,576,485) Parts Sociales Nouvellement Emises ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, pour un prix de souscription de vingt-cinq million sept cent soixante-quatre mille huit cent quarante-sept Euros et quatre-vingt cents (EUR 25,764,847.80), et

(ii) les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature composé des Créances ayant une valeur totale de vingt-cinq million sept cent soixante-quatre mille huit cent quarante-sept Euros et quatre-vingt cents (EUR 25,764,847.80).

L'Apport en Nature d'un montant total de vingt-cinq million sept cent soixante-quatre mille huit cent quarante-sept Euros et quatre-vingt cents (EUR 25,764,847.80) sera affecté pour un montant de deux millions cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt cinq Euros (EUR 2,576,485) au compte capital social nominal de la Société et pour un montant de vingt-trois million cent quatre vingt-huit mille trois cent soixante deux Euros et quatre-vingt cents (EUR 23,188,362.80) au compte de Prime d'Emission de la Société.

La valorisation de l'Apport a été certifiée au moyen d'un certificat émis par l'Associé Unique en date du 3 décembre 2012 relatif aux Créances apportées à la Société de la manière décrite ci-dessus (le Certificat de l'Associé Unique) que:

"1. l'Associé Unique est le bénéficiaire des Créances apportées en vue de l'adoption des Résolutions;

3. l'Associé Unique a tout pouvoir et capacité pour disposer des sommes en lien avec les Créances;

4. Les Créances ne font l'objet d'aucun gage ou droit de jouissance ou autres droits de parties tierces, il n'existe aucun droit permettant d'acquérir un gage ou un droit de jouissance sur les Créances, et les Créances ne font l'objet d'aucune saisie;

6. conformément au droit du Luxembourg, du droit finlandais et aux statuts de l'Actionnaire Unique, des statuts de la Société, des termes et conditions des Créances, les Créances sont librement cessibles;

7. toutes les formalités requises en vertu de la loi applicable suite à l'apport en nature des Créances seront effectuées en vue de l'adoption des Résolutions; et

8. les Créances valent au moins vingt-cinq million sept cent soixante-quatre mille huit cent quarante-sept Euros et quatre-vingt cents (EUR 25,764,847.80)."

Il résulte également d'un certificat émis par la Société en date du 3 décembre 2012 relatif aux Créances apportées à la Société de la manière décrite ci-dessus (le Certificat de la Société) que les Créances ont une valeur d'au moins vingt-cinq million sept cent soixante-quatre mille huit cent quarante-sept Euros et quatre-vingt cents (EUR 25,764,847.80).

Le Certificat de l'Associé Unique et le Certificat de la Société, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les Créances sont dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin d'y refléter les résolutions adoptées ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à trois million cent quatre vingt-huit mille neuf cent quatre vingt-cinq Euros (EUR 3,188,985), représenté par trois million cent quatre vingt-huit mille neuf cent quatre vingt-cinq (3,188,985) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune et entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société en vue d'y refléter les changements intervenus ci-dessus et à cette fin confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg afin de procéder, au nom de la Société, à l'inscription des Parts Sociales Nouvellement Emises dans le registre des associés de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes (y compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Arfa, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16726. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013006167/242.

(130006425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Akaccia Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 22.831.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013010640/11.

(130012736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

ALESRAA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 108.197.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010641/11.

(130012535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Allied International Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 63.339.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO INTERNATIONAL SARL

Fiduciaire

Référence de publication: 2013010645/11.

(130012984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

ALM Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 161.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010647/10.

(130012595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

ALR International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 129.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 janvier 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013010649/11.

(130012940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Alter Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 70.266.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 janvier 2013, le mandat de l'administrateur Monsieur Guy BAUMANN ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour une durée de six ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018. Lors de cette même assemblée générale ordinaire, Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés administrateurs au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs démissionnaires, Messieurs Jean BODONI et Guy KETTMANN.

Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Luxembourg, le 21.01.2013.

Pour: ALTER HOLDINGS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013010650/20.

(130012961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Antalan Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 77.123.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 3 janvier 2013 que:

- Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013010659/14.

(130012226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Anthus S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 125.790.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil de Gérance en date du 3 janvier 2013 que:

- Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013010661/14.

(130012917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

HTT LUX Holding 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.188.985,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 173.272.

In the year two thousand and twelve, on the third day of December, before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

were adopted the resolutions (the Resolutions) of the sole shareholder of HTT LUX Holding 2, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of six hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 612,500), and being currently under registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company was incorporated on 26 November 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

There appeared:

HTT LUX Holding 1, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of three million one hundred eighty-eight thousand nine hundred eighty-five Euros (EUR 3,188,985), and currently being under registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

hereby duly and validly represented by Ms Sarah-Nada Arfa, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy granted by the Sole Shareholder, after having been initialled *in varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. that all the six hundred twelve thousand five hundred (612,500) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company of six hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 612,500) are duly represented for the purpose of the adoption of the Resolutions;

2. that the agenda for the purpose of the adoption of the Resolutions is as follows:

(a) Waiver of the convening notices;

(b) Increase of the share capital of the Company by an amount of two million five hundred seventy-six thousand four hundred eighty-five Euros (EUR 2,576,485) so as to set the share capital of the Company up to a new amount of three million one hundred eighty-eight thousand nine hundred eighty-five Euros (EUR 3,188,985) through the issuance of two million five hundred seventy-six thousand four hundred eighty-five (2,576,485) new shares of the Company having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, representing an aggregate subscription price of twenty-five million seven hundred sixty-four thousand eight hundred forty-seven Euros and eighty cents (EUR 25,764,847.80), out of which (i) an aggregate amount of two million five hundred seventy-six thousand four hundred eighty-five Euros (EUR 2,576,485) shall be allocated to the share capital account of the Company for the purpose of subscribing and paying up in full such new shares of the Company and (ii) an aggregate amount of twenty-three million one hundred eighty-eight thousand three hundred sixty-two Euros and eighty cents (EUR 23,188,362.80) shall be allocated to the share premium account of the Company;

(c) Intervention, subscription to and payment in full of the share capital increase specified under item (b) above by the Sole Shareholder by means of a contribution in kind consisting of certain receivables in an aggregate amount of twenty-five million seven hundred sixty-four thousand eight hundred forty-seven Euros and eighty cents (EUR 25,764,847.80) (respectively the Receivables and the Contribution);

(d) Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under items (b) and (c) above;

(e) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes and grant of authority in connection thereto; and

(f) Miscellaneous.

3. that after due consideration, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

All the share capital of the Company being duly and validly represented for the purpose of the adoption of the Resolutions, the Sole Shareholder waives any requirement in terms of convening, considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of two million five hundred seventy-six thousand four hundred eighty-five Euros (EUR 2,576,485) so as to set the share capital of the Company from its current amount of six hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 612,500), up to a new amount of three million one hundred eighty-eight thousand nine hundred eighty-five Euros (EUR 3,188,985), through the creation and issuance of two million five hundred seventy-six thousand four hundred eighty-five (2,576,485) new shares of the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and an aggregate subscription price of twenty-five million seven hundred sixty-four thousand eight hundred forty-seven Euros and eighty cents (EUR 25,764,847.80) (the Newly Issued Shares).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution as follows:

Intervention – Subscription – Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, intervenes in order to:

- (i) subscribe for all of the two million five hundred seventy-six thousand four hundred eighty-five (2,576,485) Newly Issued Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, for an aggregate subscription price of twenty-five million seven hundred sixty-four thousand eight hundred forty-seven Euros and eighty cents (EUR 25,764,847.80) , and
- (ii) to pay them up entirely through the completion of a contribution in kind consisting of the Receivables having an aggregate contribution value of twenty-five million seven hundred sixty-four thousand eight hundred forty-seven Euros and eighty cents (EUR 25,764,847.80) .

The Contribution shall be allocated (i) in an amount of two million five hundred seventy-six thousand four hundred eighty-five Euros (EUR 2,576,485) to the nominal share capital account of the Company in order to fully pay up the Newly Issued Shares, and (ii) in an amount of twenty-three million one hundred eighty-eight thousand three hundred sixty-two Euros and eighty cents (EUR 23,188,362.80) to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution has been certified by a valuation certificate issued by the Sole Shareholder dated 3 December 2012 relating to the Contribution in the manner described above (the Sole Shareholder Certificate), and certifying that:

- (1) "the Sole Shareholder is the sole beneficiary of the Receivables which shall be contributed to the Company upon the adoption of the Resolutions;
- (2) the Sole Shareholder has full power and capacity to freely dispose of the monies related to the Receivables;
- (3) the Receivables are not encumbered by any pledge or usufruct, or any other rights of third parties, without limitation, that there exists no rights to acquire any pledge or usufruct created over the Receivables, and that the Receivables are not subject to any attachment whatsoever;
- (4) according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, the laws of Finland, the articles of association of the Sole Shareholder, the articles of associations of the Company, and the terms governing the Receivables, the Receivables may be freely transferred by the Sole Shareholder to the Company;
- (5) all formalities required under applicable law subsequent to the contribution in kind of the Receivables will be effected for the purpose of the adoption of the Resolutions; and
- (6) the Receivables are worth at least twenty-five million seven hundred sixty-four thousand eight hundred forty-seven Euros and eighty cents (EUR 25,764,847.80)

It also results from a certificate issued by the Company dated 3 December 2012 relating to the Contribution (the Company Certificate), that the Receivables are worth at least twenty-five million seven hundred sixty-four thousand eight hundred forty-seven Euros and eighty cents (EUR 25,764,847.80) (the Company Certificate).

The Sole Shareholder Certificate, and the Company Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Receivables are forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above mentioned resolutions so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Share Capital.** The share capital of the Company is set at three million one hundred eighty-eight thousand nine hundred eighty-five Euros (EUR 3,188,985) and is divided into three million one hundred eighty-eight thousand nine hundred eighty-five (3,188,985) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, which are fully paid-up."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company as well as any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the Newly Issued Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the above appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le troisième jour du mois de décembre, par-devant Maître Marc Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, au Grand Duché de Luxembourg,

ont été adoptées les résolutions (les Résolutions) de l'associé unique de HTT LUX Holding 2, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9 allée Schaeffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de six cent douze mille cinq-cent Euros 612.500 EUR constituée et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (la Société). La Société a été constituée le 26 novembre 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

HTT LUX Holding 1, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9 allée Schaeffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de three million one hundred eighty-eight thousand nine hundred eighty-five Euros (EUR 3,188,985) constituée et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (l'Associé Unique),

représenté par Sarah-Nada Arfa, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique tel que représenté ci-dessus a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

1. que l'ensemble des six-cent douze mille cinq cents (612.500) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, établi à six-cent douze mille cinq cents euros (612.500 EUR) sont dûment représentées en vue de l'adoption des Résolutions;

2. que l'ordre du jour en vue de l'adoption des Résolutions est libellé comme suit:

(a) Renonciation aux formalités de convocation.

(b) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt cinq Euros (EUR 2,576,485) de manière à porter le capital social de la Société à trois million cent quatre vingt-huit mille neuf cent quatre vingt-cinq Euros (EUR 3,188,985) via l'émission de deux millions cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt cinq (2,576,485) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune et un prix de souscription total de vingt-cinq million sept cent soixante-quatre mille huit cent quarante-sept Euros et quatre-vingt cents (EUR 25,764,847.80) dont (i) un montant total de deux millions cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt cinq Euros (EUR 2,576,485) est alloué au capital social de la société et (ii) un montant total de vingt-trois million cent quatre vingt-huit mille trois cent soixante deux Euros et quatre-vingt cents (EUR 23,188,362.80) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

(c) Intervention, souscription et paiement intégral de l'augmentation de capital mentionnée sous le point (b) ci-dessus par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature consistant de plusieurs créances de vingt-cinq million sept cent soixante-quatre mille huit cent quarante-sept Euros et quatre-vingt cents (EUR 25,764,847.80) (respectivement les Créances et l'Apport).

(d) Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnée aux points (b) et (c) ci-dessus;

(e) Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications évoquées ci-dessus, avec pouvoir et autorisation y afférents.

(f) Divers.

3. après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté en vue de l'adoption des Résolutions, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt cinq Euros (EUR 2,576,485) de manière à porter le capital social de la Société son montant actuel de six-cent douze mille cinq cents Euros (EUR 612.500), représenté par six cent douze mille cinq cents (612.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un (1 EUR) chacune, à un montant de deux millions cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt cinq Euros (EUR 2,576,485) via la création et l'émission de deux millions cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt cinq (2,576,485) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (Les Parts Sociales Nouvellement Emises).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social mentionnée sous la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

Intervention – Souscription – Libération

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, intervient:

(i) souscrire l'intégralité des deux millions cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt cinq (2,576,485) Parts Sociales Nouvellement Emises ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, pour un prix de souscription de vingt-cinq million sept cent soixante-quatre mille huit cent quarante-sept Euros et quatre-vingt cents (EUR 25,764,847.80) , et

(ii) les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature composé des Créances ayant une valeur totale de vingt-cinq million sept cent soixante-quatre mille huit cent quarante-sept Euros et quatre-vingt cents (EUR 25,764,847.80) .

L'Apport en Nature d'un montant total de vingt-cinq million sept cent soixante-quatre mille huit cent quarante-sept Euros et quatre-vingt cents (EUR 25,764,847.80) sera affecté pour un montant de deux millions cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt cinq Euros (EUR 2,576,485) au compte capital social nominal de la Société et pour un montant de vingt-trois million cent quatre vingt-huit mille trois cent soixante deux Euros et quatre-vingt cents (EUR 23,188,362.80) au compte de Prime d'Emission de la Société.

La valorisation de l'Apport a été certifiée au moyen d'un certificat émis par l'Associé Unique en date du 3 décembre 2012 relatif aux Créances apportées à la Société de la manière décrite ci-dessus (le Certificat de l'Associé Unique) que:

"1. l'Associé Unique est le bénéficiaire des Créances apportées en vue de l'adoption des Résolutions;

2.

3. l'Associé Unique a tout pouvoir et capacité pour disposer des sommes en lien avec les Créances;

4. Les Créances ne font l'objet d'aucun gage ou droit de jouissance ou autres droits de parties tierces, il n'existe aucun droit permettant d'acquérir un gage ou un droit de jouissance sur les Créances, et les Créances ne font l'objet d'aucune saisie;

6. conformément au droit du Luxembourg, du droit finlandais et aux statuts de l'Actionnaire Unique, des statuts de la Société, des termes et conditions des Créances, les Créances sont librement cessibles;

7. toutes les formalités requises en vertu de la loi applicable suite à l'apport en nature des Créances seront effectuées en vue de l'adoption des Résolutions; et

8. les Créances valent au moins vingt-cinq million sept cent soixante-quatre mille huit cent quarante-sept Euros et quatre-vingt cents (EUR 25,764,847.80) ."

Il résulte également d'un certificat émis par la Société en date du 3 décembre 2012 relatif aux Créances apportées à la Société de la manière décrite ci-dessus (le Certificat de la Société) que les Créances ont une valeur d'au moins vingt-cinq million sept cent soixante-quatre mille huit cent quarante-sept Euros et quatre-vingt cents (EUR 25,764,847.80) .

Le Certificat de l'Associé Unique et le Certificat de la Société, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les Créances sont dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin d'y refléter les résolutions adoptées ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à trois million cent quatre vingt-huit mille neuf cent quatre vingt-cinq Euros (EUR 3,188,985) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune et entièrement libérées.”

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société en vue d'y refléter les changements intervenus ci-dessus et à cette fin confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg afin de procéder, au nom de la Société, à l'inscription des Parts Sociales Nouvellement Emises dans le registre des associés de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes (y compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-)

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Arfa, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16729. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013006168/247.

(130006424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Antunite Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.615.

Par la présente, Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, dénonce, avec effet au 22 décembre 2012, le siège social de la société ANTUNITE INVESTMENTS S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118615.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Représentée par Gérard Becquer

Référence de publication: 2013010662/13.

(130012105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Aquarius Capital Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 137.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013010663/13.

(130012942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

**AR Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Raach Alain Sà rl).**

Siège social: L-3960 Ehlange, 59, rue du Centre.
R.C.S. Luxembourg B 90.655.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 octobre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 novembre 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013010664/14.

(130012227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Art FB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 33, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 172.021.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 16 janvier 2013

Suite aux cessions de parts sociales sous seing privé entre associés datées du 16 janvier 2013, les 100 parts sociales sont réparties comme suit:

- Pierre DALLIER, chef de cuisine, demeurant à L-8094 Bertrange, 56, rue de Strassen, dix parts sociales	10
- Fabrice BARTHOLME, restaurateur, demeurant à L-5942 Itzig, 5, rue Désiré Zahlen, trente parts sociales	30
- D.O. CONSULTING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent, R.C.S. numéro B 135.302, soixante parts sociales	60
Total: Cents parts sociales	100

- Acceptation de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Alain THOMAS de ses fonctions de gérant unique de la société.

- Acceptation de la nomination de Monsieur Olivier FELLMANN, indépendant, demeurant à L-5222 Sandweiler, 2, Am Steffesgaart, comme gérant unique pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Pour extrait conforme
Pour la société

Dallier / Bartholmé / Fellmann / Colaianni

Référence de publication: 2013010665/26.

(130012648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Artzare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 78.331.

Le Bilan et le compte de profits et pertes du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Dirigeant Agréé

Référence de publication: 2013010666/13.

(130012249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Artzare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 78.331.

—
Extrait de procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 8 janvier 2013

«

4. L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer KPMG Luxembourg, 9 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur indépendant de la Société pour un terme de un an, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 30 septembre 2013.

5. L'Assemblée Générale décide de réélire les Administrateurs suivants:

M. Christian ABELE, Administrateur

Mme Audrey LOMBARD, Administrateur

M. Lambert SCHROEDER, Administrateur,

Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes au 30 septembre 2013.»

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013010667/20.

(130012250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Aspim, Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 133.505.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASPIM

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013010668/12.

(130012471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Aspim, Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 133.505.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASPIM

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013010669/12.

(130012494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Assetto Corsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 102.326.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013010670/12.

(130012517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Aston Finance Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 127.188.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 21 janvier 2013 a pris note du non renouvellement de candidature de Monsieur Franck CHAPEAUX, aux fonctions d'administrateur de la société, et a nommé en remplacement:

- Monsieur Pierre BAUER, ingénieur, 9, Impasse du Pra-d'Amont, CH-1782 Lossy, Suisse, administrateur unique.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 21 janvier 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Pour ASTON FINANCE SOLUTIONS S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013010672/18.

(130012306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Astra Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.518.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013010674/13.

(130012450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Atols Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 65.922.

—
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts sociales conclue à Bruxelles, que:

Madame Catherine GETREIDE, demeurant à 546, Doudou Dotan Ramar Poleg, NATANYA, ISRAEL

a cédé ses 1.131.061 (UN MILLION CENT-TRENTE-ET-UN MILLE SOIXANTE-ET UNE) parts sociales numérotée 1 à n° 1.131.061, qu'elle détient dans la société ATOLS INVESTISSEMENTS S.à r.l., en faveur de

Monsieur Michel GETREIDE, demeurant à 2, rue de l'Aurore, B-1000 BRUXELLES, BELGIQUE, conformément à ladite cession de parts, devenant propriétaire de 1.131.061 parts sociales.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2013010675/16.

(130012620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Auberge de la Vieille Chapelle s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9838 Obereisenbach, 4, am Becherduerf.

R.C.S. Luxembourg B 113.826.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013010676/10.

(130012727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

JCC Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 174.119.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean-Charles CAPELLI, administrateur de sociétés, demeurant 12 avenue de Saxe, L-69006 Lyon (France);
- 2.- Monsieur Christophe CAPELLI, administrateur de sociétés demeurant 2 Chemin du Monteillier, F-69370 Saint Didier au Mont d'Or (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: «JCC PARTICIPATIONS S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à QUATRE MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (4.350.000,- EUR) représenté par quatre millions trois cent cinquante mille (4.350.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ième) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mai 2014.

Souscription

Les quatre millions trois cent cinquante mille (4.350.000) actions ont été souscrites par les deux (2) actionnaires et dans les proportions ci-après mentionnées:

- (i) Monsieur Jean-Charles CAPELLI prénommé: 1.825.000 actions
- (ii) Monsieur Christophe CAPELLI prénommé: 2.525.000 actions

Libération

Conformément à la convention d'apports de titres sous condition résolutoire conclue entre les actionnaires-fondateurs et la Société, en date du 27 décembre 2012, laquelle restera annexée aux présentes, les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en nature réalisé sous condition résolutoire de la non-obtention, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers française, par la société JCC PARTICIPATIONS, d'une dispense à l'obligation de déposer une offre publique d'achat obligatoire suite au franchissement de seuil par cette dernière de 30% du capital de la société CAPELLI SA et représenté par cinq millions soixante et un mille quatre cent quarante-trois (5'061'443) actions, soit 38,11% du capital social de la société «SA CAPELLI» une société anonyme de droit français au capital de EUR 15.139.200,-, divisé en 13.280.000 actions d'une valeur nominale de 1,14 EUR par action, établir et ayant son siège social au 2 bis, Chemin du Coulouvrier, ZI du Tronchon, F-69544 Champagne au Mont d'Or Cedex, inscrite au Registre de Commerce de Lyon (France) sous le numéro 306 140 039, cotée sur le marché Euronext Paris de NYSE Euronext, détenues comme suit:

(i) Monsieur Jean-Charles CAPELLI, prénommé, six cent quatre-vingt-seize mille (696.000) actions en pleine propriété et un million cinq cent seize mille (1.516.000) actions en en nue-propiété de la société de droit français «SA CAPELLI»; et

(ii) Monsieur Christophe CAPELLI, prénommé, un million trois cent trente-trois mille quatre cent quarante-trois (1.333.443) actions en pleine propriété et un million cinq cent seize mille (1.516.000) actions en en nue-propiété de la société de droit français «SA CAPELLI».

Ces apports sont évalués en totalité à QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT CINQUANTE- DEUX EUROS ET CINQUANTE CENTS (4.743.452,50 EUR).

Ils seront rémunérés en 4.350.000 actions représentatives du capital de la Société répartis entre:

- (i) Monsieur Jean-Charles CAPELLI prénommé: 1.825.000 actions
- (ii) Monsieur Christophe CAPELLI prénommé: 2.525.000 actions

et

par le paiement par la Société d'une soulte d'un montant global de TROIS CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-DEUX EUROS ET CINQUANTE CENTS (393.452,50 EUR) répartie comme suit:

(i) Monsieur Jean-Charles CAPELLI prénommé: 153.902 EUR

(ii) Monsieur Christophe CAPELLI prénommé: 239.550,50 EUR

Ces apports ainsi que les modes d'évaluation adoptées sont plus amplement spécifiés et décrits dans un rapport établi par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises auprès de la société «ABACAB S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 231 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, en date du 19 décembre 2012, qui contient les indications prévues à l'article 26-1 (3) de la loi et dont les conclusions sont les suivantes:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La preuve de la propriété des actions de la société «SA CAPELLI» apportées et le transfert des mêmes actions au profit de la Société a été rapportée au notaire soussigné.

Il résulte d'un certificat signé par le conseil d'administration de la société «SA CAPELLI» délivré en date 6 décembre 2012 que les actions ainsi apportées en nature à la Société sont libres de tous privilèges, gage, charges ou autres droits en faveur de tiers tout gage et garantie et qu'il n'existe aucun obstacle à leur libre transfert à la Société.

Ce certificat restera annexé aux présentes.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ trois mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à CINQ (5) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Jean-Charles CAPELLI, administrateur de société, né à Lyon (France), le 28 juillet 1983, demeurant 12, avenue de Saxe, F-69006 Lyon (France);

2.- Monsieur Christophe CAPELLI, administrateur de société, né à Lyon (France), le 24 octobre 1972, demeurant 2, Chemin du Monteillier, F-69370 Saint Didier au Mont d'Or (France);

3.- Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange

4.- «CRITERIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199), Monsieur Gabriel JEAN, agira en tant que représentant permanent;

5.- «PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97164), Madame Catherine DE WAELE, agira en tant que représentant permanent;

Conformément à l'article sept (7) des statuts des présents statuts, les fonctions de premier président sont assurées par Monsieur Christophe CAPELLI, préqualifié.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

«MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145 419).

Troisième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Christophe CAPELLI, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2017.

Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire des personnes comparantes prémentionnées a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.C. CAPELLI, C. CAPELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17832. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013006212/218.

(130006865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Balibon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.518.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 4 janvier 2013:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
PineBridge New Europe Partners II, L.P.,	12.500
société en commandite simple exonérée, ayant son siège social à Maples & Calder, P.O. Box 309GT, Uglad House, S. Church Street, George Town, Îles Cayman, enregistrée aux Îles Cayman sous le numéro 17338	
Total	<u>12.500</u>

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Balibon Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013010679/21.

(130012587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Ballymore Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.629.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'associé unique de Ballymore Luxembourg Holdings S.à r.l. (la «Société») a prononcé la clôture de la liquidation volontaire de la Société en date du 21 décembre 2012.

L'associé unique de la Société a décidé que les livres et les documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans au moins au 24 Claude Debussylaan, NL-1082 MD Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ballymore Luxembourg Holdings S.à r.l., en liquidation volontaire,

Référence de publication: 2013010680/16.

(130012125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

BioPharma Secured Investments II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse.

R.C.S. Luxembourg B 157.826.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010683/10.

(130012053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

BioPharma Secured Investments II Sub, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.961.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010684/10.

(130012054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Blue Sky SPV 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.571.

Extrait des décisions prises en date du 14 janvier 2013

- L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

* D'accepter la démission de Jan Willem Overheul, en tant que Gérant avec effet au 14 janvier 2013

* D'accepter la nomination de Michel Thill, né le 8 juin 1965 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que Gérant avec effet au 14 janvier 2013 et ce pour une durée illimitée.

- L'unique gérant de la Société a décidé transférer le siège de la Société du 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 2-4 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, avec effet au 14 janvier 2013.

- En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 14 Janvier 2013, il résulte que Blue Sky Holding 2 S.à r.l. a transféré 12, 000 parts sociales à la société MEDICX HEALTHFUND 1 LP une société régie par le droit anglais, ayant son siège social au 5 Godalming Business Centre, Woolsack Way, Godalming, Surrey, GU7 1XW, United Kingdom.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Edita Demirovic

Mandataire

Référence de publication: 2013010685/21.

(130012214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Blue Sky SPV 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 146.571.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 8 aout 2009 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Blue Sky SPV1 S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B146.571 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 14 janvier 2013, et

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B139.859, ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

Et ce avec effet au 14 janvier 2013.

Fait à Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Signatures

L'Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013010686/17.

(130012638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Besenius S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 1, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 94.588.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010691/10.

(130012838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Pramerica Group Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.862.

In the year two thousand twelve, on the seventh day of December,

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Prudential International Investments Corporation, a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 913 North Market Street, Suite 702, Wilmington, Delaware 1980, United States of America filed with the Office of the Secretary of the State of Delaware under number 3342496 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Pramerica Group Luxembourg Holding Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 142.862 (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 November 2008, under number 2817. The articles of incorporation have not been amended since then.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First Resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company with immediate effect and to start liquidation proceedings.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate.

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Prudential International Investments Corporation, a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 913 North Market Street, Suite 702, Wilmington, Delaware 1980, as liquidator (the "Liquidator").

The Sole Shareholder grants the Liquidator the following powers:

The Liquidator has a mission to realize the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the Sole Shareholder.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law. It may accomplish all the acts provided for by article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested by law.

It may exempt the registrar of mortgages from automatic registration; it may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for payment of the debts of the Company.

The Liquidator may bind the Company through its sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy-holder representing the appearing party, said proxy-holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le septième jour du mois de décembre,

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Prudential International Investments Corporation, une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 913 North Market Street, Suite 702, Wilmington, Delaware 1980, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée à l'Office of the Secretary of the State of Delaware sous le numéro 3342496 (l' "Associé Unique")

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Pramerica Group Luxembourg Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.862 (la "Société"), constituée suivant un acte de Me. Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, en date du 7 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2817, daté du 22 novembre 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique, représentant la totalité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de mise en liquidation.

Deuxième Résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Troisième Résolution

L'Associé Unique décide de nommer Prudential International Investments Corporation, une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 913 North Market Street, Suite 702, Wilmington, Delaware 1980, Etats-Unis d'Amérique, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

L'Associé Unique confère au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a pour mission de réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société. L'actif net de la Société, après paiement des dettes, sera distribué par le Liquidateur à l'Associé Unique, en nature et en espèces.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Le Liquidateur peut payer des avances sur le surplus de la liquidation après avoir payé les dettes ou fait les provisions nécessaires pour payer les dettes de la Société.

Le Liquidateur peut engager la Société par sa seule signature. La Société sera également engagée en toutes circonstances par la signature de toute personne disposant d'un pouvoir de signature conféré par le Liquidateur.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que, sur requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec le notaire, le présent acte en original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16875. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013006333/112.

(130006429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Bizvalue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.827.

Société anonyme constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 28 avril 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1020 du 15 mai 2010.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège administratif en date du 08/01/2013

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 8 janvier 2013, les résolutions suivantes:

6^{ème} Résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Robert Zahlen, 1 rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig, en tant que Commissaire aux comptes, pour l'exercice financier 2012 jusqu'à la clôture de l'exercice comptable 2013 en remplacement du commissaire aux comptes CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L sous n° B 79327.

8^{ème} Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège du 18, Rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg au 25A, Boulevard Royal; L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/01/2013.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration

Référence de publication: 2013010692/22.

(130012410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

BRS Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 88.547.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société BRS PARTNERS S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour BRS PARTNERS S.A.

Référence de publication: 2013010700/13.

(130012071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.
